

Congrès permanent de la langue occitane - Congrès permanent de la lenga occitana

Un nouvel organisme de régulation de l'occitan au service des usagers et des locuteurs

A l'issue de la plénière de l'Amassada, ce vendredi 16 décembre à 14h à l'Hôtel de Région, David Grosclaude, conseiller régional délégué aux langues et cultures régionales, en présence de représentants des Régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes et du Ministère de la Culture et de la Communication, a officiellement lancé le nouvel organisme de régulation de l'occitan : *lo Congrès permanent de la lenga occitana*. Etaient également présents pour l'occasion les membres du Congrès (représentants d'institutions, de fédérations et membres du Conseil linguistique venant de toutes les régions du territoire occitanophone), ainsi qu'Andres Urrutia, Président d'Euskaltzaindia – Académie Royale de la langue basque.

Ce Congrès est une nouvelle institution scientifique et morale indépendante qui **représente les usagers et les locuteurs de l'occitan**, également appelé langue d'Oc.

Il est l'**aboutissement des travaux conduits par l'APORLOC** (Association de préfiguration de l'organisme de régulation de la Langue d'Oc). L'APORLOC a ainsi réalisé, à partir des visites de l'Institut d'Estudis Catalans, d'Euskaltzaindia – Académie Royale de la langue basque, de la Fryske Akademy et de l'audition de personnes qualifiées et d'usagers, une étude de faisabilité qui a permis de préciser les missions et les différentes modalités structurelles et budgétaires propres à un organisme de régulation de la langue occitane.

Le Congrès rassemble ainsi les institutions et les fédérations historiques de langue occitane sur trois États de l'Union Européenne (France, Espagne, Italie). L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – Délégation générale à la langue française et aux langues de France) et les collectivités territoriales qui la soutiennent (Régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes) participent à ses instances au titre de membres consultatifs.

Le Congrès a pour objectif **la production d'outils linguistiques de référence** (dictionnaires, lexiques, grammaires, etc.), **la régulation linguistique** (préconisations) **et la recherche scientifique appliquée**. Il agit selon des principes d'action tels que le respect de l'unité et de la diversité de l'occitan, la stabilité, la représentativité des régions linguistiques du territoire d'Oc, la collégialité et la confidentialité des décisions, et la diffusion de l'information.

L'institution est constituée d'une association gestionnaire appuyée par deux Conseils assesseurs : le Conseil linguistique et le Conseil des usagers. Soucieuse de répondre aux besoins les plus urgents du public, différents chantiers sont d'ores et déjà lancés, dont la **création d'un dictionnaire élémentaire français-occitan en ligne**.

Par ce lancement officiel, les Régions souhaitent ainsi affirmer leur soutien à cette nouvelle institution, indispensable aux politiques linguistiques futures, tel que prévu par la « Charte de coopération interrégionale et transfrontalière de développement de l'occitan » votée à l'automne 2011 par les Assemblées plénières des Régions Aquitaine et Languedoc-Roussillon.

Contacts presse : Rachid Belhadj / 05 57 57 02 75 ou 06 18 48 01 79 / presse@aquitaine.fr
Benoît Dazéas / 06 45 57 01 07 / autoritat-de-regulacion-oc@in-oc.org